

Règlement Color run Chavagnes en Pailiers

Samedi 08 juin 2024

1/ Le Concept

La Color Run de Chavagnes en Pailiers est une course ou marche à pied à caractère non compétitif, dans une ambiance conviviale, et ouverte à tous sur un parcours d'une distance approximative de 5 kilomètres, durant laquelle les participants sont aspergés de poudre colorée.

2/ Le déroulement

a/ Horaires et durée

Le départ est fixé à 17h30. Merci de vous présenter à partir de 16h30 pour le retrait des équipements et de la poudre colorée. La durée de l'épreuve est limitée à 1H30. Chacun fera le nombre de tours qu'il souhaitera, c'est un évènement où chaque concurrent est libre d'aller à l'allure qu'il souhaite, marche, course ou les deux...

b/ Parcours

Le parcours débute sur le site du complexe sportif (parking de sable bleu face à la salle omnisports) et emprunte les rues et chemins au travers du bourg de Chavagnes sur une distance de 5 kms environ. Le parcours n'est pas complètement adapté aux personnes à mobilité réduites ou aux poussettes. Quelques passages ont un fort dénivelé ou sont relativement étroits.

c/ Equipement

Le kit de départ est composé d'un tee-shirt, d'une paire de lunettes, d'un sac et d'un sachet de poudre colorée. Il sera fourni à chaque participant à l'arrivée sur le site du départ, à partir de 16h30.

Il est fortement conseillé aux participants de se munir d'une tenue et de chaussures adaptées à la pratique sportive et qui ne craignent pas les projections de poudre colorée. L'organisation ne pourra être tenue responsable de dommages causés aux vêtements, chaussures, appareils électroniques, téléphones et autres accessoires personnels utilisés lors de la manifestation.

d/ Ravitaillement

Un ravitaillement est prévu sur le site d'arrivée, avec de l'eau plate, à chaque passage. Après la course, une collation vous sera proposée à l'arrivée avec de la brioche, du jus d'orange et de l'eau.

3/ Les participants

a/ Condition d'âge

Cette manifestation est ouverte à tous.

Les enfants mineurs sont sous la responsabilité totale d'un représentant légal.

Pour les participants mineurs, l'inscription devra être faite par une personne ayant autorité légale.

Pour les participants de moins de 12 ans, ils devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Les mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs accompagnants durant leur participation à l'événement, l'organisateur déclinant toute responsabilité à cet égard.

b/ Condition physique

Aucun certificat médical n'est demandé aux participants, car la Color run n'est pas une compétition sportive. Néanmoins, la manifestation nécessite un effort physique. Les participants devront déclarer s'inscrire en toute connaissance de cause et se porter garants de leur condition physique, qui doit être en adéquation avec l'effort induit par la participation à cet évènement.

4/ Les inscriptions

a/ Date et ouverture

Elles sont ouvertes du 25 février au 1^{er} juin 2024, dans la limite de 1000 participants. L'organisation n'accepte plus d'inscriptions au delà.

Elles se font par internet, via l'adresse suivante <https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-chavagnes-en-paillers/evenements/color-run-chavagnes> , en remplissant le formulaire d'inscription.

b/ Tarifs

Inscription = 8 €

5/ La Poudre colorée

La poudre de couleur utilisée par la Color Run est non-toxique, non urticante, anti-allergène et soluble.

Il est conseillé de porter les lunettes fournies par l'organisation.

Il est interdit de jeter de la poudre de couleur hors des zones attribuées pour cette occasion.

Il est interdit de jeter la poudre volontairement dans les yeux d'un participant.

6/ Conditions générales

a/ Assurances

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve et de l'événement. Néanmoins, la participation se fait sous l'entière responsabilité des inscrits, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

b/ Droit à l'image

En s'inscrivant à la Color Run, les participants autorisent l'utilisation et la publication de photographies et vidéos dans les supports physiques ou virtuels de communication de l'organisation.

c/ Classement

L'objectif de cette manifestation n'est pas basée sur la performance. Il n'y aura donc pas de classement, ni de chronométrie.

d/ Cas de force majeure

Si l'organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, elle procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation. En aucun cas, le montant de l'inscription sera remboursée.

e/ CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

f/ Sécurité

L'alcool et les stupéfiants sont illégaux et interdits sur l'évènement. L'organisation aura le droit de sortir les personnes du parcours qui ne respectent pas ces conditions.

7/ Acceptation du règlement

L'inscription et la participation à la Color Run entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.